

Résolution présentée par la délégation de la

Lettonie

Thème Agenda 2030 pour le développement durable

Concerne La diminution de Co2 du secteur automobile dans les régions hautement polluées.

L'Assemblée Générale,

Constatant que la pollution automobile croît dans le monde de façon significative,

Remarquant des répercussions impactant différents domaines de la société mondiale,

Citant le secteur automobile comme source émettrice de plus de 30% des rejets de CO₂ mondiaux,

Proposant de limiter les émissions de CO₂ produites par le trafic routier,

Visant à préserver les constructions autour de lieux fortement pollués,

Protégeant ainsi la santé de personnes fortement exposé à la pollution émise par les automobiles,

Décide de développer de manière conséquente un programme régularisant la quantité d'émissions rejetées par chaque véhicule. Le projet vise à déterminer pour chaque véhicule un chiffre correspondant aux émissions rejetées et à l'impact sur le climat. Ce chiffre serait entre 1 et 5 (5 étant le plus polluant). Si l'indice de pollution d'une ville atteignait un pic, les véhicules très polluants (chiffre 5 et 4) seraient alors interdits de circuler pour diminuer ce pic de pollution.

Ce système a déjà été mis en place à Paris pendant les périodes de forte pollution et serait étudié à nouveau afin d'être amélioré et de satisfaire tous les pays appartenant à l'ONU.

Le texte français fait foi